

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2020-107

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision n°2017-71 du 27 février 2017, nommant Madame Corinne ALBERTI, Directrice de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

Vu la décision n°2019-235 du 2 janvier 2019, accordant délégation de signature à Madame Corinne ALBERTI, Directrice de l'Institut Thématique "Santé publique" de l'Inserm ;

DECIDE

Article 1 : Madame Corinne ALBERTI, étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de Directrice de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm.

Article 2 : Les décisions n°2017-71 et n°2019-235 sont abrogées.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH